

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
05/07/88

Origine :
PAT

MM les Directeurs

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Réf. :

PAT n° 1281/88

Plan de classement :

2610					
------	--	--	--	--	--

Objet :

NORMES CEN POUR LES PLATES-FORMES ELEVATRICES.
Correctif à la circulaire PAT 1266/88 du 3 Mars 1988.

Les Directeurs des CRAM sont invités à fournir les renseignements demandés dans la circulaire PAT précitée, pour le 1er Septembre 1988, et non pour le 3 octobre comme indiqué précédemment, en raison de l'avancement de la date de clôture de l'enquête publique concernant la norme CEN pour les plates-formes élévatrices.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Mod.circ	PAT	1266/88
----------	-----	---------

Date d'effet :

Dossier suivi par :

Date de Réponse :

1er SEPTEMBRE 1988

Téléphone :

@

MM les Directeurs

05/07/1988

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine :
PAT

Affaire suivie par M. GRAND

N/Réf. : PAT N° 1281/88
Direction de la Gestion du risque - Division de Prévention des
Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles -
JG/ama.

Objet : Correctif à la circulaire PAT n° 1266/88 du 3 Juin 1988.

La clôture de l'enquête publique concernant la norme CEN sur les plates-formes élévatrices ayant été avancée, j'ai l'honneur de vous demander de fournir les renseignements demandés par la circulaire 1266/88 du 3 Juin 1988, pour le 1er Septembre 1988 et non pour le 3 Octobre.

Pour le Directeur
le Responsable de la Division
Prévention des A-T et des M-P

P. ZIMBERLIN